

Agent thermal

RNCP34518 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	331t
Formacode(s)	43418
Code(s) ROME	D1203
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	30/03/2020
Date d'échéance	30/03/2022

Certificateur(s)

CONSEIL NATIONAL DES ETABLISSEMENTS THERMAUX · SIRET : 44428253700018

Partenaires habilités

19 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 19 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL DES PAYS DE L'ADOUR	78209967500020	Former et organiser l'évaluation
CCI DES HAUTES PYRENEES	18650001300054	Former et organiser l'évaluation
ECOLE AGRICOLE PRIVEE MAISON FAMI RURALE	77904719000011	Former et organiser l'évaluation
ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE THONON	30296432500062	Former et organiser l'évaluation
FORMATION CONSEIL THALATHERM	42061079200012	Former et organiser l'évaluation
HECATE FORMATION	37867851000033	Former et organiser l'évaluation
IIT FORMATIONS ALTERNEES ORNES	40110456700029	Former et organiser l'évaluation
IRFA SUD	31550339100221	Former et organiser l'évaluation
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN MICHEL	19390019800030	Former et organiser l'évaluation
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PABLO PICASSO	19660014200059	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 19 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp34518-agent-thermal/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le titre Agent thermal fait suite au CQP Agent thermal qui a été créé afin de doter la branche d'une certification répondant à ses besoins. Depuis 2011, le CQP dans un premier temps, puis le titre à finalité professionnelle ont permis une meilleure professionnalisation du métier d'agent thermal, l'amélioration de la qualité des prestations proposées par les établissements, et une plus grande motivation des personnels.

ACTIVITÉS VISÉES

L'agent thermal prend en charge les curistes dans les unités de soins thermaux des établissements thermaux. Il délivre les soins thermaux à l'exception des soins administrés par les professionnels de santé et assiste les curistes dans les soins thermaux qu'il réalise en autonomie. Il exerce son activité conformément aux prescriptions médicales dans le respect des directives et protocoles en vigueur. L'activité de l'agent thermal s'exerce en autonomie sous la responsabilité d'un responsable des soins ou de service.

Les principales activités exercées sont les suivantes :

- Accueil, information et orientation du curiste dans les lieux de soins thermaux
- Accompagnement du curiste dans la réalisation des soins thermaux
- Réalisation des soins thermaux
- Hygiène des lieux de soins thermaux
- Transmission des informations et travail en équipe

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Mettre en œuvre les techniques d'entretien des cabines et des équipements thermaux propres à l'établissement thermal

- Réaliser des soins thermaux prescrits par le médecin dans le respect des protocoles de soins en vigueur dans l'établissement
- Transmettre les informations et organiser son travail au sein d'une équipe
- Établir une communication adaptée aux différents types de curistes accueillis dans l'établissement thermal
- Accompagner les curistes lors des soins thermaux en utilisant les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité
- Mettre en œuvre les techniques d'entretien des cabines et des équipements thermaux propres à l'établissement thermal

Blocs de compétences

RNCP34518BC01 — Réalisation des soins thermaux prescrits par le médecin dans le respect des protocoles de soin en vigueur dans l'établissement

LISTE DE COMPÉTENCES

1. Rechercher sur les prescriptions médicales les informations sur les zones à traiter et sur les précautions particulières à respecter lors du soin thermal pour chaque curiste accueilli dans le soin thermal.
2. Mesurer et préparer les quantités d'eau, de boue, de gaz nécessaires au soin thermal, en tenant compte des températures indiquées dans la prescription médicale.
3. Apprécier le degré de sensibilité du curiste au soin thermal prévu (pression du jet d'eau, température de l'eau ou de la boue...).
4. Utiliser les différents types d'équipements thermaux.
5. Réaliser les soins thermaux conformément aux prescriptions médicales et aux protocoles de soins propres à l'établissement.
6. Ajuster le soin thermal à la sensibilité et à l'état du curiste dans les limites imposées par la prescription médicale et les protocoles en vigueur.
7. Identifier toute anomalie dans le fonctionnement des équipements thermaux.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- QCM en centre de formation sur les modalités de réalisation des soins thermaux.
- Questions orales sur les techniques liées à la mise en œuvre des soins thermaux, les documents et informations nécessaires à la réalisation des soins, les conditions de bonne réalisation des soins, les protocoles utilisés et les précautions à prendre.
- Mise en situation professionnelle réelle (stage en entreprise de 5 semaines) sur la réalisation des soins thermaux.

RNCP34518BC02 — Transmission des informations et organisation de son travail au sein d'une équipe pluriprofessionnelle

LISTE DE COMPÉTENCES

1. Identifier les incidences d'un changement d'horaire sur l'organisation des autres soins thermaux et en tenir compte.
2. Transmettre avec précision à sa hiérarchie les informations ciblées sur l'état de santé des curistes et sur leur absence éventuelle dans le respect des règles de confidentialité et de discrétion.
3. Transmettre avec précision les informations relatives aux anomalies constatées dans le fonctionnement des équipements thermaux.
4. Evaluer les besoins en soutien ponctuel des agents thermaux dans les cabines et lieux de soins thermaux proches et y répondre de manière adaptée.
5. Anticiper ses besoins en matériel et alerter en cas de risque de rupture.
6. Identifier son propre champ d'intervention en particulier au regard des compétences des professionnels de santé intervenant dans l'établissement (médecins, infirmier.ères, kinésithérapeutes).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Mise en situation en petits groupes en centre de formation pour un exercice pratique de transmission des informations.
- Questions orales en centre de formation sur les informations à transmettre à la hiérarchie et leurs enjeux, la gestion d'un afflux de curistes, la gestion des retards dans l'accueil des curistes, le travail en équipe.
- Mise en situation professionnelle réelle (stage en entreprise de 5 semaines) sur la capacité à travailler en équipe et à transmettre les informations.

RNCP34518BC03 — Communication adaptée aux différents types de curistes

LISTE DE COMPÉTENCES

1. Apporter des informations pratiques adaptées lors de l'accueil des curistes dans les lieux de soin thermal dans le respect du règlement et des consignes de l'établissement thermal.
2. Ecouter les curistes et déceler leurs besoins en prenant en compte les signes non verbaux de communication.
3. Traiter les échanges difficiles avec les curistes les situations d'agressivité et orienter vers le chef de service, l'infirmier.ère, le responsable des soins.
4. Expliquer le soin thermal réalisé, les raisons des gestes professionnels pratiqués au cours du soin thermal, les effets possibles de la cure.
5. Informer les curistes sur les règles de sécurité.
6. Faire s'exprimer les curistes sur la manière dont ils perçoivent le soin thermal.
7. Identifier les limites de son champ d'intervention lors des échanges liés à l'état de santé du curiste.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Mise en situation/jeu de rôle conduit par le formateur en centre de formation pour une simulation de l'accueil d'un curiste, réponse à ses questions et explication d'un soin.
- Questions orales en centre de formation sur le protocole d'accueil et la transmission des informations pratiques, la communication avec le curiste, la gestion d'une situation conflictuelle, le recueil d'information sur les habitudes de soins, les limites de l'intervention de l'agent thermal.
- Mise en situation professionnelle réelle (stage en entreprise de 5 semaines) sur l'accueil et la communication avec les curistes.

RNCP34518BC04 — Accompagnement du curiste lors des soins thermaux en utilisant les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité

LISTE DE COMPÉTENCES

1. Observer le curiste lors de sa première arrivée dans le soin thermal.
2. Identifier les changements de comportement ou l'état du curiste tout au long de la cure thermique et au cours du soin thermal.
3. Repérer les signes visibles évocateurs d'un risque et nécessitant l'alerte ou la prise de précaution particulière.
4. Identifier les anomalies au regard de l'état habituel des curistes pour une indication donnée.
5. Utiliser les techniques de premiers secours et mettre en sécurité le curiste en cas de malaise sur le lieu de soin thermal.
6. Identifier les besoins du curiste en gestes d'accompagnement en vue d'assurer son installation dans le soin thermal, son confort et le bon déroulement du soin thermal.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- QCM en centre de formation sur les signes évocateurs d'un risque, les gestes et postures de sécurité, la mobilisation des curistes.
- Questions orales en centre de formation sur les signes évocateurs d'un risque pour le curiste au cours d'un soin, les précautions pour éviter un malaise lors d'un soin, l'aide du curiste en fonction de ses difficultés liées à une pathologie ou un handicap, les principales règles de sécurité dans la marche et les déplacements pour l'agent thermal et le curiste.
- Mise en situation professionnelle réelle (stage en entreprise de 5 semaines) sur l'identification des risques, l'accompagnement du curiste, le respect des règles de prévention et de sécurité.

RNCP34518BC05 — Mise en oeuvre des techniques d'entretien des cabines et des équipements propres à l'établissement

LISTE DE COMPÉTENCES

1. Identifier le matériel et les produits de nettoyage et de désinfection appropriés.
2. Doser et utiliser les produits en fonction des protocoles en vigueur dans l'établissement.
3. Mettre en oeuvre scrupuleusement l'ensemble des protocoles d'hygiène en vigueur.
4. Identifier et respecter les circuits de stockage et d'élimination du linge et des déchets.
5. Apprécier l'efficacité des opérations de nettoyage et de désinfection et identifier toute anomalie.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- QCM en centre de formation sur les techniques d'entretien de cabines et des équipements thermaux.
- Questions orales en centre de formation sur le protocole de nettoyage et de désinfection de la cabine, les produits et matériels utilisés en fonction des soins, la gestion des déchets et du linge sale, les enjeux d'un nettoyage efficace, les règles d'hygiène à rappeler au curiste.
- Mise en situation professionnelle réelle (stage en entreprise de 5 semaines).

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Au total, 89 stations thermales comptant 106 établissements thermaux reconnus par le Ministère de la Santé, accueillent des curistes pour des traitements thermaux prescrits par le médecin et visant à une amélioration de leur santé.

Les propriétés de chaque source et les techniques de soin mises en oeuvre font de chaque établissement thermal un lieu de soins spécialisé pour certains types de pathologie.

L'effectif des établissements thermaux peut se situer entre 10 et 500 salariés. Les agents thermaux peuvent exercer leurs activités dans le cadre de contrats à durée indéterminée, de contrats à durée déterminée ou de contrats saisonniers.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Agent thermal,
- Agent hydrothermal,
- Agent de service thermal,
- Agent soignant thermal,
- Agent thermal hospitalier.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Intensité d'embauche, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 480 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en services aux personnes (48 % des actifs en emploi)

Familles professionnelles (FAP)	T0X60 — Coiffeurs, esthéticiens · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	14 579
Jugés difficiles à recruter	67 %
Emplois saisonniers	12 %
Familles professionnelles (FAP)	T0X60 — Coiffeurs, esthéticiens

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Aucun prérequis n'est demandé pour intégrer le dispositif de formation.

En revanche pour suivre une VAE, les candidats doivent disposer d'une expérience en tant qu'agent thermal dans un établissement thermal, notamment dans les activités suivantes :

1. Accueil, information et orientation du curiste dans les lieux de soins thermaux;
2. Accompagnement du curiste dans la réalisation des soins thermaux;
3. Réalisation des soins thermaux;
4. Hygiène des soins thermaux.

Il peut s'agir d'une activité salariée, non salariée ou bénévole. Cette expérience doit être d'une durée minimale de 1 an avec au moins 1 600 heures. Il s'agit d'une durée réelle de l'expérience, y compris en discontinu, et non d'une période.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE

- 2 professionnels, représentants des organisations syndicales de salariés (dont le président ou le vice-président de la CPNE)
- 2 professionnels, représentants de la délégation employeur (dont le président ou le vice-président de la CPNE)

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

- 2 professionnels, représentants des organisations syndicales de salariés (dont le président ou le vice-président de la CPNE)
- 2 professionnels, représentants de la délégation employeur (dont le président ou le vice-président de la CPNE)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 473 €
Prise en charge	Branches concernées
6 473 €	Valeur par défaut · 213 branches

Base légale

Date de décision	30/03/2020
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	30/03/2022

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
-------	-----------	----------	------------------	--------------

2018	298	42	91 %	—
2017	275	58	94 %	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP28199

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP38291

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34518/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1
Parcours menés à terme	1
Taux d'achèvement	100 %
Période	02/2022 – 06/2022

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	5
Montant total engagé	12 238 €
Coût moyen par dossier	2 448 €
Durée moyenne	592 h
Période	11/2020 – 01/2022
France compétences	81 %
Reste à charge titulaire	19 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.